

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES  
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Plan de mise en œuvre des décisions du  
Conseil des gouverneurs**  
Psychologie - 1er cycle



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
<p><b>Recommandation 1</b> Que l'UARD de psychologie fasse un examen minutieux du choix des cours préalables afin de s'assurer que les cours plus avancés soient assortis, au besoin, de cours préalables qui préparent véritablement les étudiantes et les étudiants à l'atteinte de leurs objectifs.</p>	<p>La structure de préalables a été étudiée attentivement et des demandes de modifications de six cours ont été approuvées par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires en décembre 2019 et soumises au Comité de programmes par la suite. Plus précisément, nous avons demandé à ce que les préalables des cours suivants soient modifiés : PSYC3700, PSYC4001, PSYC4010, PSYC4020, PSYC4800, PSYC4900. Les changements visent à réduire le nombre de préalable ou à simplifier la structure des préalables tout en s'assurant qu'ils permettent une progression des apprentissages.</p>	<p>Mylène Lachance-Grzela, directrice adjointe et responsable des programmes de premiers cycle à l'École de psychologie</p>	<p>Entrée en vigueur dès l'approbation par le Comité de programmes.</p>

<p><b>Recommandation 2</b> Que l'UARD de psychologie abandonne la répartition actuelle des cours en trois types.</p>	<p>L'UARD de psychologie a déjà entamé les démarches nécessaires à cet effet. Plus précisément, des demandes de modification des programmes de baccalauréat ès arts, majeure en psychologie baccalauréat ès arts et de baccalauréat, spécialisation en psychologie, ont été approuvées par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires en décembre 2019 et soumises au Comité de programmes par la suite.</p> <p>Au baccalauréat ès arts, majeure en psychologie, nous souhaitons que les exigences quant aux cours à options soient de choisir 18 crédits parmi les cours PSYC, dont un maximum de 6 crédits de niveau 2000, un minimum de 3 crédits de niveau 3000 et un minimum de 3 crédits de niveau 4000.</p> <p>Au baccalauréat ès arts, spécialisation en psychologie, nous souhaitons que les exigences quant aux cours à options soient de choisir 24 crédits parmi les cours PSYC, dont un maximum de 6 crédits de niveau 2000, un minimum de 6 crédits de niveau 3000 et un minimum de 6 crédits de niveau 4000.</p>	<p>Mylène Lachance-Grzela, directrice adjointe et responsable des programmes de premiers cycle à l'École de psychologie</p>	<p>Entrée en vigueur en juillet 2021</p>
--	---	---	--

<p><b>Recommandation 3</b>  Que l'UARD de psychologie explore les mécanismes possibles pour mieux intégrer le cours PSYC3900 Travaux pratiques en psychologie à la progression des apprentissages qui conduisent au développement des compétences en recherche fondamentale ou appliquée.</p>	<p>Nous avons réfléchi à l'idée de rendre le cours PSYC3900 obligatoire à la majeure. Toutefois, pour ce faire, il aurait fallu retirer un des cours obligatoires actuels, ce qui ne nous a pas semblé avantageux. Toutefois, l'école a mis en œuvre d'autres stratégies pour mieux mettre en valeur la pertinence de suivre ce cours au choix. Entre autres, lors des conférences du midi offertes pour informer les étudiantes et les étudiants au sujet de divers thèmes importants (ex. différences entre la majeure et la spécialisation, avenues futures possibles avec un baccalauréat en psychologie), nous mettons mieux en valeur la formation offerte dans le cadre de ce cours. Nous attirons également l'attention des étudiantes et des étudiants sur la mention faite dans le répertoire à l'effet fait que ce cours est une « Activité de supervision individuelle fortement recommandée aux étudiantes et étudiants de la majeure ». Nous continuerons ces pratiques.</p>	<p>Frédéric Huppé-Gourgues, directeur de l'École de psychologie</p>	
<p><b>Recommandation 4</b>  Que l'UARD de psychologie étudie la possibilité de rendre obligatoire le cours PSYC1700 Introduction à la psychologie appliquée dans la Mineure en psychologie.</p>	<p>L'UARD de psychologie a soumis une demande de modification du programme de mineure en psychologie qui a été approuvée par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires en</p>	<p>Mylène Lachance-Grzela, directrice adjointe et responsable des programmes de premiers cycle à l'École de psychologie</p>	<p>Entrée en vigueur en juillet 2021</p>

	<p>décembre 2019 et soumises au Comité de programmes par la suite.</p> <p>Lorsque cette demande sera approuvée, le cours PSYC1700 Introduction à la psychologie appliquée deviendra un cours obligatoire dans la mineure en psychologie, comme c'est le cas dans la spécialisation et la majeure. La mineure sera ainsi constituée de 12 crédits de cours obligatoires et de 12 crédits de cours optionnels</p>		
<p><b>Recommandation 5</b> Que l'UARD de psychologie veille à ce que le plan des cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante, autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.</p>	<p>Les professeurs de l'UARD de psychologie qui enseignent des cours ayant une composante de laboratoire ont porté une attention particulière à la création de leurs plans de cours pour bien mettre en valeur cette composante dans les objectifs du cours, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation.</p>	<p>Frédéric Huppé-Gourgues, directeur de l'École de psychologie</p>	<p>Dès l'automne 2020</p>

Le 26 octobre 2020